



## 175 000 seniors dépendants dans le Grand Est en 2030 : un enjeu d'emploi pour les territoires

Dans le Grand Est, 1 328 000 personnes ont plus de 60 ans en 2013, soit près d'un quart de la population. Le nombre de seniors continue de croître et s'accompagne d'une augmentation progressive de la dépendance, avec l'arrivée à des âges avancés de la génération du baby-boom. En 2030, plus de 1 700 000 seniors résideraient dans la région. Parmi eux, 175 000 pourraient être dépendants. Dans les établissements pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes, plus de 50 000 emplois pourraient être nécessaires dès 2020, la majorité dans les EHPAD. Par ailleurs, pour répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes qui vivent dans leur logement, le nombre d'emplois à domicile nécessaires pourrait atteindre 45 400 en 2020. Le maintien à domicile, enjeu fort pour les territoires, est toutefois rendu difficile par l'isolement des personnes âgées, notamment des femmes, et par des revenus souvent faibles.

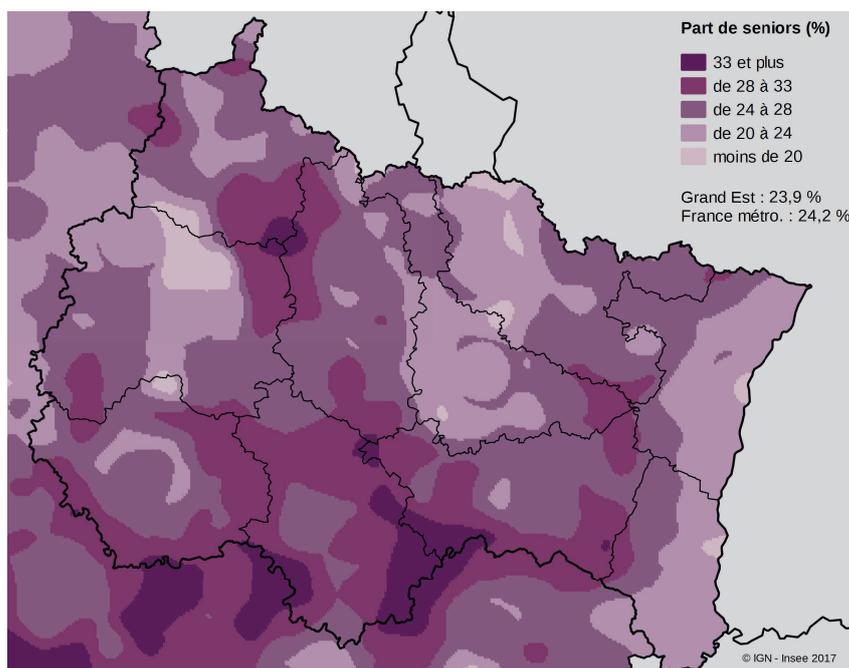
Pierre-Yves Berrard, Alexandre Tillatte, Insee

En 2013, dans le Grand Est, 1 328 000 personnes ont plus de 60 ans, soit 23,9 % de la population. La proportion de personnes âgées est similaire dans la région et en France métropolitaine. En 2030, plus de 1 700 000 seniors résideraient dans la région. Parmi eux, 175 000 pourraient être dépendants.

La proportion de seniors dans la population est plus importante dans les territoires les moins urbanisés, notamment le sud meusien, la Haute-Marne, au pied du Donon et en Argonne. Dans les départements alsaciens, en Meurthe-et-Moselle et en Moselle, plus urbanisés, cette proportion est plus faible (figure 1).

Le vieillissement de la population est un réel enjeu en matière d'emploi, tant dans le Grand Est que dans l'ensemble de la métropole. Des politiques publiques sont mises en œuvre dans les territoires, pour prendre en compte la perte d'autonomie des personnes âgées et leur assurer un soutien financier. Le choix du maintien à domicile est également pris en compte, par une adaptation

### 1 Une plus forte proportion de seniors dans les territoires peu urbanisés



Source : Insee, recensement de la population 2013.

des métiers du secteur sanitaire et social, mais aussi par une adaptation des logements des personnes âgées. Le secteur privé développe également des équipements adaptés aux situations de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (aides techniques ou domotiques).

Anticiper l'évolution du nombre de personnes âgées sur un territoire est une nécessité pour les institutions qui interviennent sur le champ de la vieillesse et de la dépendance (agences régionales de santé, Conseils départementaux et régionaux, etc.). Les besoins futurs en matière de santé et le nombre de personnes à former dans les métiers du sanitaire et social peuvent ainsi être appréhendés : un an de formation pour une aide-soignante et trois ans pour une infirmière générale avant qu'elles ne soient opérationnelles. La connaissance de ces besoins permet d'ajuster le nombre de personnels médicaux et paramédicaux à former ainsi que le contenu des formations, en ciblant les savoirs gérontologiques et gériatriques utiles.

### Augmentation sensible du nombre de seniors

Entre 2008 et 2013, le nombre de seniors a augmenté de 12,8 % dans la région, une progression proche de celle de la métropole (+ 12,5 %). Dans le Grand Est, l'espérance de vie des femmes à la naissance atteint 84,0 ans, celle des hommes 78,3 ans, en progression depuis 2008. À 60 ans, une femme peut espérer vivre 26,4 années de plus, un homme 22,1 années.

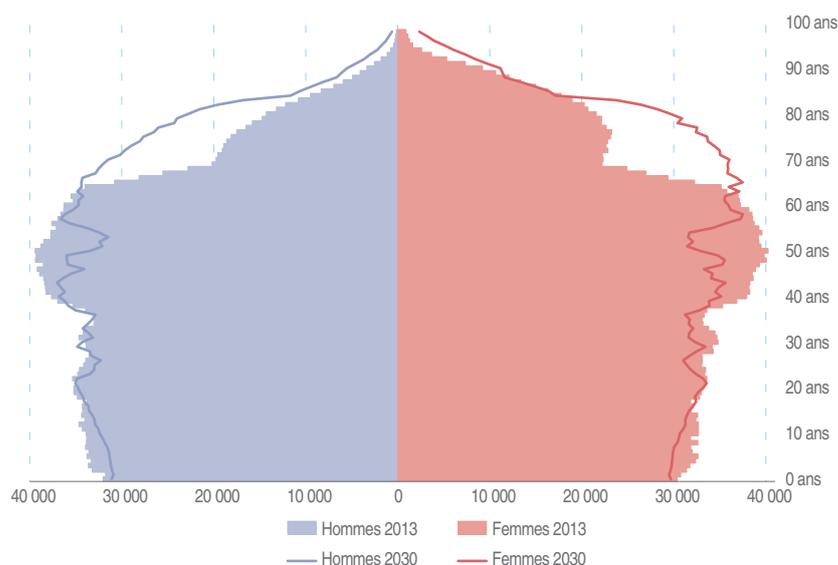
Les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses en Haute-Marne (28,8 % de la population) et dans les Vosges (27,6 %), loin devant le Bas-Rhin (22,1 %). Dans ce département, la proportion de jeunes est relativement forte, conséquence de la présence de nombreux étudiants. Les personnes âgées vivent un peu moins souvent dans les grandes aires urbaines de la région, où résident 81 % des habitants du Grand Est de moins de 60 ans, mais seulement 78 % des seniors.

### Près d'un tiers de seniors supplémentaires d'ici 2030

En 2030, plus de 1 724 000 personnes seraient âgées de plus de 60 ans dans le Grand Est, soit 30 % de plus qu'en 2013 (figure 2). Le nombre de personnes de 80 ans ou plus augmenterait fortement (+ 36 %), et plus particulièrement dans les départements du Bas-Rhin (+ 44 %), du Haut-Rhin (+ 42 %), et de la Marne (+ 41 %). L'augmentation du nombre de seniors s'accompagnera naturellement d'une augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance, et ce malgré la baisse du risque individuel de dépendance. En effet, les personnes les plus âgées, les octogénaires, sont les plus susceptibles d'être dépendantes et vont être de plus en plus nombreuses, notamment à partir de 2025, soit 80 ans après le début du baby-boom.

## 2 Nette augmentation de la population des seniors à l'horizon 2030

Répartition de la population dans le Grand Est en 2013 et 2030 selon le sexe et l'âge



Source : Insee, recensement de la population 2013 et projections à 2030 modèle Omphale.

### 175 000 personnes âgées dépendantes en 2030

En 2030, selon le scénario de dépendance choisi dans le cadre de l'étude (*méthodologie*), près de 175 000 personnes âgées pourraient être dépendantes, soit près de 35 % de plus qu'en 2013. Cela correspondrait à une augmentation de 45 000 personnes.

La dépendance des personnes âgées va s'accroître rapidement dans les départements du Bas-Rhin (+ 42 %) et du Haut-Rhin (+ 41 %). Ces départements ont en 2013 proportionnellement moins de personnes âgées dépendantes. L'effet démographique relativement fort explique cette augmentation rapide. Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait s'accroître moins fortement qu'en moyenne régionale en Haute-Marne (+ 23 %), dans la Meuse et en Meurthe-et-Moselle (+ 27 %).

Cette forte augmentation de la dépendance porte un enjeu majeur, celui de la prise en charge des personnes concernées. Une dépendance lourde (classement en GIR 1 et 2) induit le plus souvent une prise en charge en établissement. Le Grand Est pourrait compter 61 900 personnes lourdement dépendantes en 2030, soit 26 % de plus qu'en 2013. La dépendance légère devrait augmenter plus fortement (+ 40 %), pour atteindre près de 112 600 personnes en 2030.

Le nombre de personnes lourdement dépendantes augmenterait très fortement dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin (+ 33 %) ainsi qu'en Moselle (+ 29 %). Dans les départements plus ruraux et ayant déjà une population plus âgée, l'augmentation de la dépendance lourde serait plus modérée. En Haute-Marne notamment, moins de 300 personnes supplémentaires pourraient être en situation de dépendance lourde sur la période, soit une augmentation de 13 %.

### Des besoins supplémentaires en personnel qualifié à l'horizon 2020

En 2011, d'après les données de l'enquête nationale auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, près de 61 600 personnes âgées étaient prises en charge dans des établissements pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes. Près de neuf résidents sur dix vivaient dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), avec une assistance permanente du personnel. Ces établissements hébergent majoritairement des personnes âgées dépendantes et lourdement dépendantes (GIR 1 à 4).

Si la tendance récente d'évolution du nombre de résidents en institution se poursuivait, l'offre d'hébergement dans le Grand Est devrait atteindre 90 000 places en 2020, dans les maisons de retraite EHPAD (56 700 places) et dans les unités de soins de longue durée médicalisées (9 950 places).

En 2011, dans le Grand Est, les établissements pour personnes âgées comptaient près de 34 800 emplois, dont 33 400 dans les EHPAD et 1 300 dans les autres établissements d'hébergement. À taux d'encadrement constant, les besoins en personnel devraient croître de près de 35 % entre 2011 et 2020, soit 12 000 emplois (en équivalent temps plein) supplémentaires. Au total, près de 50 000 emplois seraient nécessaires pour le fonctionnement des établissements (figure 3). Plus de 15 000 aides-soignants, soit 40 % de plus qu'en 2011, près de 8 000 personnels des services généraux (agents de buanderie, de cuisine, etc.) et 5 000 infirmiers devraient ainsi être en service auprès des personnes âgées dans les établissements en 2020. Dans les établissements pour personnes âgées, les aides-soignants constitueraient plus de 30 %

du personnel, les agents hospitaliers près de 25 % et le personnel des services généraux 17 %. Les infirmiers représenteraient 11 % du personnel (+ 1 point par rapport à 2011).

L'augmentation du nombre de professionnels dans les établissements accueillant des personnes âgées devrait être particulièrement soutenue dans le Haut-Rhin (+ 58 %), avec 7 800 personnels nécessaires en 2020. Les besoins en aides-soignants et infirmiers y seraient importants (respectivement 2 600 et 900). En Meurthe-et-Moselle, le nombre de professionnels devrait également s'accroître fortement, pour un besoin total de 5 600 professionnels à l'horizon 2020, notamment des aides-soignants et des personnels hospitaliers. L'augmentation serait plus modérée en Haute-Marne et dans l'Aube, où respectivement 1 400 et 2 500 professionnels seraient nécessaires pour répondre aux besoins.

### Maintien à domicile : plus de 45 000 emplois en 2020

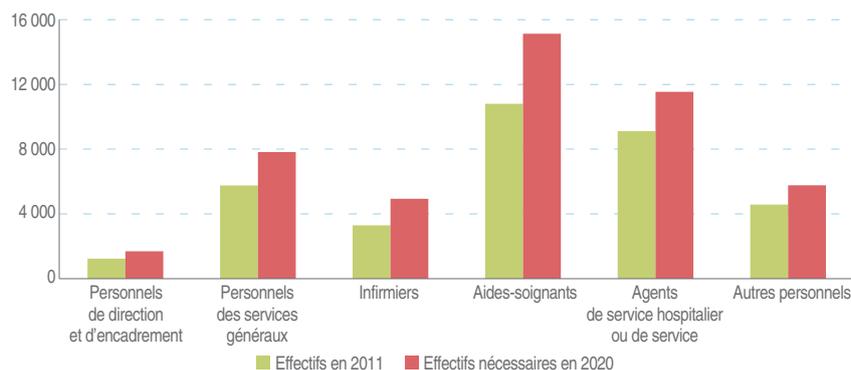
Les personnes âgées dépendantes qui ne sont pas prises en charge en institution peuvent bénéficier d'aide à domicile. Le nombre d'emplois à domicile à destination de ces personnes devrait atteindre 45 400 en 2020, si les taux de recours actuels aux professionnels et le temps moyen passé par ceux-ci aux domiciles des personnes âgées dépendantes restent constants (figure 4). Plus précisément, plus de 27 000 aides ménagères seraient nécessaires. Elles représenteraient au total 60 % de l'emploi à domicile lié à la dépendance. Plus de 10 000 postes d'infirmiers et 3 200 postes d'aides-soignants seraient requis pour accompagner l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes maintenues à domicile.

### Passé 60 ans, 40 % des femmes vivent seules

La loi d'adaptation de la société au vieillissement, mise en œuvre en 2015, traduit l'enjeu que représente pour les territoires le maintien à domicile. Les textes législatifs vont dans le sens d'une amélioration de l'autonomie des personnes âgées et d'un développement du maintien à domicile. Néanmoins, le moindre niveau de vie des personnes âgées ayant de faibles retraites, le manque d'adaptation des logements et l'éloignement des services et des équipements les plus importants sont autant de freins à ce maintien à domicile. Par ailleurs, l'isolement, notamment des femmes, est également une difficulté à prendre en compte. Passé 60 ans, les femmes vivent plus souvent et plus longtemps le veuvage que les hommes. Elles ont une espérance de vie plus longue que les hommes du fait de comportements à risques (tabac, alcool, drogues, etc.) moins fréquents. Par ailleurs, elles consultent plus souvent un professionnel de santé et ont plus généralement recours à la prévention.

### 3 Plus de 15 000 aides-soignants nécessaires dans les établissements en 2020

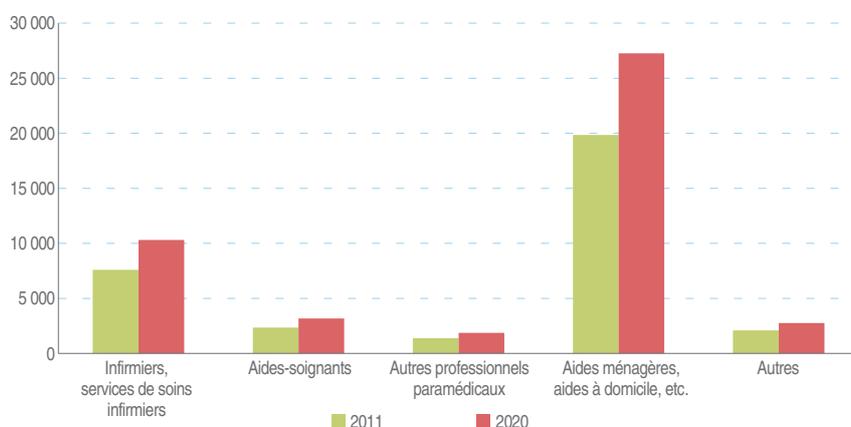
Répartition et évolution des emplois par type d'emploi dans les établissements accueillant des personnes âgées



Source : Insee, projections d'emplois - scénario démographique central, scénario de dépendance pessimiste.

### 4 Un besoin de plus de 27 000 aides ménagères dans la région en 2020

Répartition des emplois liés au maintien à domicile par type d'emploi



Source : Insee, projections d'emplois - scénario démographique central, scénario de dépendance pessimiste.

### Sans places d'hébergement supplémentaires, l'emploi à domicile devrait augmenter fortement

Les dernières politiques publiques en matière de vieillissement et de dépendance vont dans le sens d'un encouragement du maintien à domicile des personnes âgées.

Si on maintenait de manière théorique le nombre de places en hébergement existantes en 2011 et le taux d'encadrement dans ces structures, le nombre d'emplois à domicile nécessaires augmenterait fortement du fait d'une hausse du nombre de personnes âgées dépendantes vivant dans leur logement. Au total, 56 000 emplois à domicile seraient nécessaires dans le Grand Est en 2020 pour répondre aux besoins de ce surplus de personnes âgées maintenues à domicile. Dans le détail, 33 000 aides ménagères seraient requises, le poste qui augmenterait le plus d'ici à 2020. Près de 13 000 infirmiers et 4 000 aides-soignants seraient nécessaires.

Quelle que soit la répartition institution/domicile, qui varie selon le scénario choisi, l'emploi total serait sensiblement égal. En 2020, plus de 90 000 emplois en équivalent temps plein devraient être nécessaires pour répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Dans le détail, entre 15 000 et 16 000 infirmiers seraient nécessaires, et entre 15 000 et 18 000 aides-soignants.

Dans le Grand Est, 37 % des femmes de plus de 60 ans vivent seules, contre seulement 17 % des hommes du même âge. Moins de 50 % vivent en couple (contre 76 % des hommes), 9 % vivent avec d'autres personnes hors conjoint (4 % des hommes), et plus de 5 % résident en maison de retraite (3 % des hommes).

La solitude est un réel frein à l'autonomie des personnes âgées, notamment lorsqu'elles résident dans des petites communes, éloignées des services et des équipements. De plus, les femmes seules sont plus fortement touchées par la pauvreté.

Dans la région Grand Est, près de 8 % des plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec un revenu inférieur à 1 010 euros par mois. La pauvreté touche plus fortement les personnes de 60 à 74 ans (8,1 %) que les plus de 75 ans (7,0 %).

Globalement, les personnes âgées sont moins touchées par la pauvreté dans le Grand Est qu'à l'échelle métropolitaine (9,3 % pour les 60-74 ans et 8,9 % pour les 75 ans et plus). Le département des Ardennes fait exception, avec un taux de pauvreté des seniors proche de 11 %. Pour lutter contre la précarité des personnes âgées, des dispositifs de soutien financier ont

été mis en place, comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). L'APA est destinée aux personnes âgées se trouvant dans l'incapacité d'assumer les conséquences de la perte d'autonomie, qu'elles vivent à domicile ou en établissement. Le bénéfice de cette allocation dépend du niveau de dépendance, elle concerne les personnes classées dans les groupes 1 à 4 de la grille AGGIR. En 2013, dans le Grand Est, 104 700 personnes bénéficient de l'APA. Parmi elles, 56 % vivent dans leur logement, les autres dans un établissement. En cinq ans, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 12 % dans la région, avec une progression plus marquée dans les établissements (+ 20 %) qu'à domicile (+ 7 %). Le département des Ardennes est un des départements où la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans bénéficiaires de l'APA est la plus importante (28,1 %). À titre de comparaison, près de 21 % des personnes âgées bénéficient de l'APA en France métropolitaine.

D'autres aides existent, comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ex-minimum vieillesse), dont bénéficient 31 000 personnes dans la région, soit 2,3 % des plus de 60 ans, proportion relativement faible par rapport à la France métropolitaine (3,1 %). L'aide sociale à l'hébergement (ASH) concerne 8 000 personnes. Elle permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée chez un accueillant familial ou en établissement. Près de 13 % des personnes âgées hébergées en bénéficient. ■

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale de l'Insee Grand Est et le GIP Lorraine Parcours Métiers. Elle a bénéficié de la contribution des services statistiques de l'Agence régionale de santé Grand Est pour les scénarios de projections et les taux d'encadrement.

## Les politiques publiques en faveur des personnes âgées

Trois enjeux majeurs découlent de l'adaptation de la société au vieillissement : l'accompagnement social des personnes âgées, l'adaptation et l'amélioration des logements et un accès aux équipements à favoriser. Pour cela, des mesures ont été mises en place depuis le début des années 2000, avec la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), puis le plan «vieillesse et solidarité» en 2003, qui crée et permet le financement de la 5e branche (risque de la dépendance) de la Sécurité sociale et qui facilite le maintien à domicile des personnes dépendantes, avec une augmentation du nombre d'infirmiers et d'aides-soignants. Le plan «solidarité grand âge» en 2006 débouche sur une augmentation des créations de places en établissement (130 000 lits créés en maison de retraite), à une hausse des effectifs de personnels et à une augmentation des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Plus récemment, en 2015, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a réformé l'APA et s'est donné pour objectif l'adaptation de 80 000 logements au niveau national entre 2013 et 2017. Ces adaptations sont financées par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Enfin, dans l'objectif de faciliter l'accès aux équipements, un volet «prise en compte du vieillissement» est introduit dans le programme local de l'habitat (PLH) et le programme local d'urbanisme (PLU).

Classement dans la grille AGGIR :

- Les GIR 1 et 2 comprennent les personnes les plus dépendantes, majoritairement confinées au lit ou en fauteuil qui nécessitent une surveillance permanente.
- Les GIR 3 et 4 regroupent les personnes ayant conservé des fonctions mentales et locomotrices, qui ont besoin d'aides pour les activités corporelles (hygiène et/ou transferts).
- Les GIR 5 et 6 regroupent des personnes assurant seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, qui ont besoin ou non d'aides ponctuelles.

## Méthodologie

Pour estimer un nombre futur de personnes âgées dépendantes, on applique aux projections de population des taux de dépendance par sexe et âge. Le scénario prend en compte l'incertitude sur l'évolution potentielle de certaines pathologies et de leurs conséquences. Le risque de dépendance légère par âge y demeure à son niveau actuel. La durée de vie en dépendance lourde reste quant à elle inchangée.

Quant aux projections d'emplois liés à la dépendance, deux scénarios sont développés dans l'étude. Le premier dans lequel est fixé le taux d'encadrement dans les établissements d'accueil des personnes âgées (taux observé en 2011), et où le nombre de résidents poursuit l'augmentation observée par le modèle sur les années précédentes. Le deuxième scénario fixe le nombre de résidents dans les établissements au nombre observé en 2011. Il illustre ainsi le volume d'emplois nécessaires si plus aucune place d'hébergement supplémentaire n'est créée dans les institutions. Ce scénario a une valeur purement théorique. Cependant, les projections sont soumises à plusieurs aléas, dont l'évolution des cadres réglementaires et législatifs. Le récent encouragement des politiques publiques en faveur du maintien à domicile n'était pas pris en compte lors de la construction du modèle par exemple.

Les projections réalisées dans cette étude reposent sur une dépendance déclarée (enquête handicap-santé), qui n'est pas avalisée par le corps médical. Le nombre de personnes dépendantes mesuré par cette méthode est donc potentiellement plus important que le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cet écart peut également s'expliquer par le non-recours à l'APA (ignorance du dispositif, ressources suffisamment élevées, etc.).

Insee Grand Est  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :  
Joël Creusat

Rédaction en chef :  
Brigitte Vienneaux

Mise en page :  
DESK (53) www.desk53.com.fr

ISSN : 2492-4547  
© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- Ramaye C., « Portrait des seniors du Grand Est : une population moins touchée par la pauvreté », Insee Analyses Grand Est n° 31, décembre 2016
- Berrard P.Y., Tillatte A., « Vieillesse et dépendance : de grands enjeux pour le département de la Moselle », Insee Analyses Grand Est n° 30, décembre 2016
- Doucet A., Emorine M., Ramaye C., « La géographie de l'APA ne coïncide pas avec celle de la pauvreté », Insee Flash Grand Est n° 4, décembre 2016
- Minne M-D., Leroux I., « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements », Insee Focus n° 71, décembre 2016

